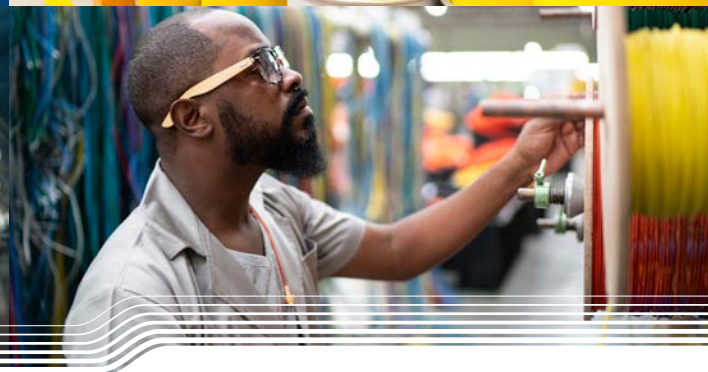




CONTRIBUTION AU DÉBAT
PRÉSIDENTIELLE 2022

LES PROPOSITIONS DU COMMERCE DE GROS

Acteur essentiel du quotidien
et de la vitalité des territoires



↓

Le commerce de gros est un maillon essentiel
entre un amont, constitué de producteurs
et d'industriels, et un aval, composé
d'une très large gamme d'acteurs économiques
en contact direct avec les consommateurs.

Il représente
43 % de la valeur ajoutée du commerce.

Source : Insee

Les grossistes irriguent les territoires
et jouent un rôle considérable dans l'activité
et l'attractivité des centres-villes
en fournissant au quotidien les collectivités,
les commerces, les restaurants, les pharmacies,
les garages, les chantiers, etc.

Clé de voûte de tous les échanges économiques,
le commerce de gros est engagé chaque jour
pour tous les Français !

UN SECTEUR **AGILE ET RÉACTIF**

La pandémie a fortement impacté le commerce de gros,
tant lors des confinements qu'au moment de la reprise,
avec des situations très contrastées selon les secteurs.

Des facteurs d'évolution déjà à l'œuvre précédemment ont été catalysés
et accélérés :

- La reconnaissance des spécificités métiers et le rôle d'acteur essentiel dans le paysage économique et dans le quotidien des Français.
- La refonte de l'organisation du travail.
- La digitalisation des process.
- La diversification des flux de livraison, en particulier en ville, et la mise au premier plan de la logistique urbaine.

Face à la crise sanitaire, le commerce de gros a prouvé
son agilité et sa réactivité au bénéfice de ses clients
professionnels !



150 000
entreprises,
dont 95 % de PME



970 000
salariés
85 000
recrutements par an



830 milliards
d'euros de chiffre
d'affaires, dont 20 %
en marchés publics



60 000
camions
en circulation

Source : Rapport d'activité CGI 2020-2021



COCONSTRUIRE UN NOUVEAU PACTE PUBLIC-PRIVÉ

→ 4 DÉFIS SOCIÉTAUX MAJEURS

- 1 • GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DE TOUS LES PRODUITS
- 2 • DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES
- 3 • BÂTIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- 4 • FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS

AUXQUELS RÉPONDENT

→ 4 CHANTIERS PRIORITAIRES

MENÉS PAR LA CGI ET TOUS SES MEMBRES

- 1 • METTRE EN ŒUVRE UNE LOGISTIQUE URBAINE RÉALISTE
- 2 • SIMPLIFIER LE CADRE FISCAL ET JURIDIQUE
- 3 • RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
- 4 • STABILISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

METTRE EN ŒUVRE

1 • UNE LOGISTIQUE URBAINE RÉALISTE

« Contre toute attente, à l'époque du tout numérique, les confinements successifs ont ramené nos concitoyens dans leurs commerces de proximité [...]. Plus d'activité dans les centres-villes, une augmentation des livraisons, et par là même, davantage de camions. La logistique urbaine est ainsi devenue un sujet politique et sociétal majeur. »

Philippe Barbier, Président de la CGI

Les grossistes représentent une part des flux de livraisons urbains de l'ordre de **20 %**.

Source : CGI

Par rotation de chacun des 60 000 véhicules de la filière, chaque tournée de livraison permet d'approvisionner en moyenne **15 à 20 clients**.

Source : CGI

80 % de la clientèle professionnelle des grossistes se trouve en centre-ville.

Source : CGI

InTerLUD aspire à créer **50 chartes en 3 ans** réparties dans 15 métropoles, 25 communautés d'agglomérations moyennes et 10 petites.

- 1 • **Sanctuariser d'ici à 2024 des aires urbaines de livraison** et autoriser les opérateurs à accéder aux zones à faibles émissions (ZFE-m) des métropoles de plus de 150 000 habitants.
- 2 • **Déployer des chartes de logistique urbaine durable** via le programme InTerLUD* pour renforcer des espaces de dialogue entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques privés.
- 3 • **Créer un observatoire national de la logistique** (proposition du rapport Idrac/Jean/Bolzan**) pour donner une hauteur de vue propice à un pilotage stratégique de l'activité.
- 4 • **Favoriser une offre de véhicules propres** et l'accompagner par des aides financières et fiscales.

*Porté par la CGI, l'Ademe, Rozo et le Cerema.

**Rapport pour une logistique urbaine durable, porté conjointement par Anne-Marie Idrac, présidente de France Logistique, Anne-Marie Jean et Jean-Jacques Bolzan. Remis en octobre 2021 à Agnès Pannier-Runacher et Jean-Baptiste Djebbari à l'occasion du 2^e Comité interministériel de la logistique (CILOG).



2 • LE CADRE FISCAL ET JURIDIQUE

« Les entreprises manifestent un besoin crucial de stabilité et de pérennité du corpus juridique afin de disposer de plus de visibilité pour identifier et prioriser les enjeux majeurs et favoriser ainsi l'investissement en France. »

Jacques-Olivier Boudin, Président de la Commission juridique de la CGI

En 2019, on ne dénombre pas moins de

483 impôts, taxes et cotisations, dont 376 impôts et taxes et 100 cotisations.

Source : Fondation IFRAP

En matière commerciale, **au moins six lois ont été promulguées dans les huit dernières années :** loi Hamon (2014), loi Macron (2015), loi Sapin II (2016), loi EGalim (2018) et son ordonnance en 2019, loi Besson-Moreau dite EGalim 2 (2021).

- 1 • **Supprimer les trois impôts de production que sont :**
 - la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S),
 - la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom),
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- 2 • **Garantir une stabilité juridique** suite à la publication d'une nouvelle loi ou d'un nouveau texte réglementaire pour permettre aux entreprises d'engager les transformations.
- 3 • **Pérenniser notamment les règles applicables aux grossistes en matière de négociations commerciales** (obligations et formalisation contractuelle du titre IV du livre IV du Code de commerce).



RÉPONDRE

3 • AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

« Il est difficile de savoir à quel rythme interviendront les futures évolutions, en fonction des nouvelles attentes sociétales. Notre objectif n'est pas de les freiner mais de permettre aux entreprises de bien les gérer. »

Philippe Barbier, Président de la CGI

La responsabilité élargie des producteurs (REP) concerne aussi les distributeurs et grossistes.

10 nouvelles filières ont été créées par la loi AGECE. Si la REP bâtiment a été récemment publiée, le 31 décembre 2021, d'autres sont en cours, en particulier celle des distributeurs de pièces détachées automobiles, mais aussi celle des grossistes alimentaires ou des répartiteurs pharmaceutiques.

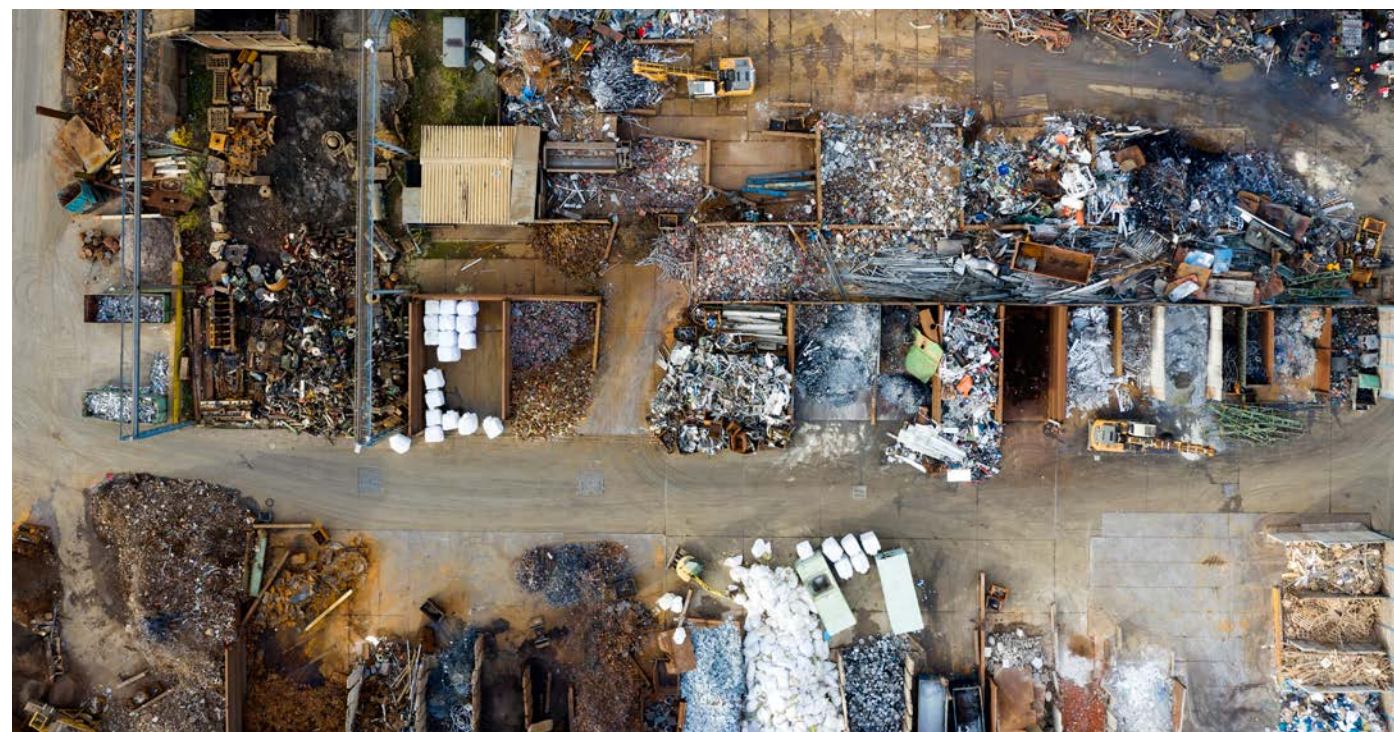
30 avril 2021 : publication du décret 3R qui fixe des objectifs non contraignants de réduction de 20 % des emballages en plastique à usage unique d'ici à 2025.

La mise en œuvre de la filière de récupération des déchets prévue le 1^{er} janvier 2022 a été reportée au 1^{er} janvier 2023.

10 février 2020 : promulgation de la loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

22 août 2021 : promulgation de la loi Climat comprenant de nouvelles dispositions alors même que les décrets d'application de la première loi ne sont pas encore publiés ou entrés en vigueur.

- 1 • Laisser un temps suffisant aux entreprises pour opérer les transformations et investissements nécessaires afin de satisfaire aux exigences environnementales.
- 2 • Fixer des modalités pratiques adaptées aux distributeurs professionnels pour les REP des filières à venir.
- 3 • Accompagner systématiquement les entreprises dans la mise en œuvre des nouveaux dispositifs environnementaux, dès lors qu'ils nécessitent des investissements lourds pour les opérateurs économiques.



4 • LA FORMATION PROFESSIONNELLE

« Le commerce de gros va devoir investir massivement dans la formation de ses salariés et la reconversion de nombre d'entre eux. Or, on constate que les moyens sont en nette baisse par rapport à ce qui avait été annoncé. »

Philippe Barbier, Président de la CGI

« Au final, 6 % seulement du volume global redescend aux entreprises de moins de 50 salariés dans le cadre des plans de développement des compétences. Les grossistes de plus de 50 salariés ne récupèrent, eux, aucun crédit, à moins de faire de la coconstruction de formation avec leurs salariés via leur CPF. »

Marie Vallon, Directrice des Affaires Sociales et Formation de la CGI

En 2020,
19,5 % des entreprises de la branche ont recruté en contrat d'apprentissage, soit 4 931 entreprises pour un total de près de 11 000 contrats en alternance.

Source : CGI

96 % des apprentis ont moins de 26 ans.

Source : CGI

38 % des apprentis préparent un diplôme de niveau bac + 2 type BTS.

Source : CGI

- 1 • Réaliser un bilan sur l'impact réel de la contribution unique à la formation professionnelle pour les entreprises ainsi que les dispositifs et, le cas échéant, réorienter la répartition des fonds.
- 2 • Rapprocher l'offre (école) de la demande (entreprise) via le développement de partenariats et une mobilisation des régions pour répondre aux défis de recrutement et de fidélisation.
- 3 • Faire connaître aux entreprises l'offre de formation en matière d'alternance en procurant une visibilité nationale aux différents centres de formation d'apprentis (CFA) existants.
- 4 • Tenir compte, à travers une exonération ou un crédit d'impôt, des investissements déjà réalisés par les entreprises en termes de formation et d'apprentissage.



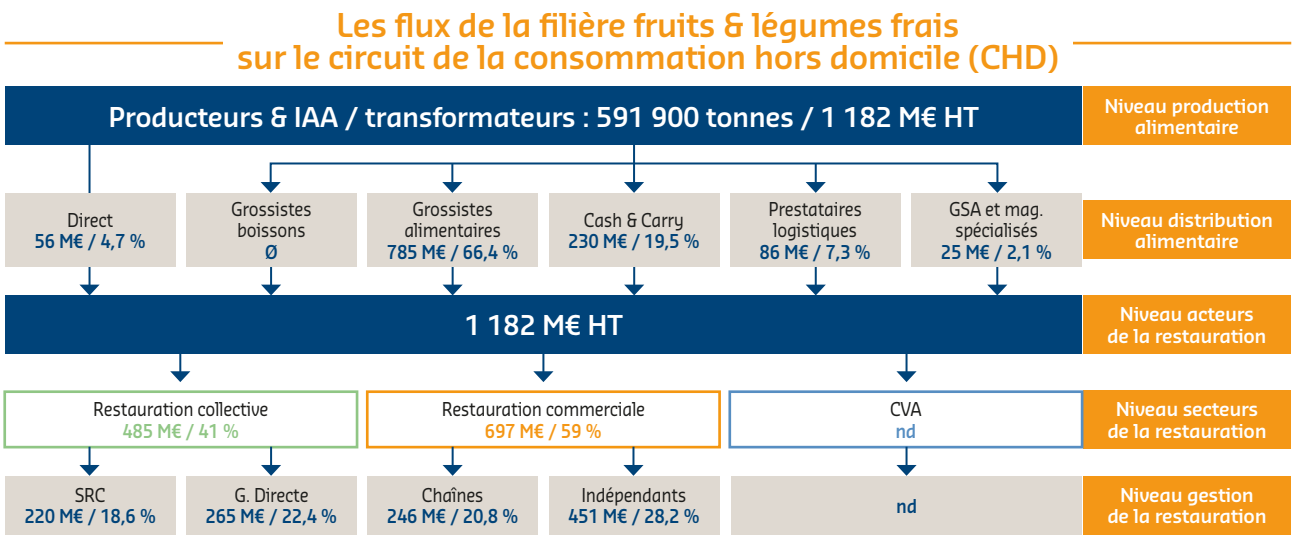
QUATRE EXEMPLES
PARMI LES SECTEURS REPRÉSENTÉS PAR LA CGI

Secteur alimentaire
Le cas de la filière fruits
et légumes (UNCGFL*)

* Union nationale du commerce de gros en fruits et légumes

40 % des fruits et légumes frais distribués en France le sont par des grossistes au sein de plus de 900 entreprises. L’approvisionnement en fruits et légumes frais provient à 52 % de France (hors banane et pomme de terre) et à 48 % d’introductions (Union européenne) et d’importations. La part, croissante, de la restauration hors domicile dans la consommation finale des fruits et légumes frais commercialisés est estimée à 8 % en valeur et à 10 % en volume.

Les grossistes de la filière contribuent au développement local des filières de production de qualité et durables (certification haute valeur environnementale, agriculture biologique ou en conversion, sous signes de la qualité et de l’origine, etc.). Chaque jour, ils rendent accessibles des produits frais et de saison grâce à une massification des flux et à une logistique plus vertueuse et performante.



Sources : Gira Food Service/Interfel

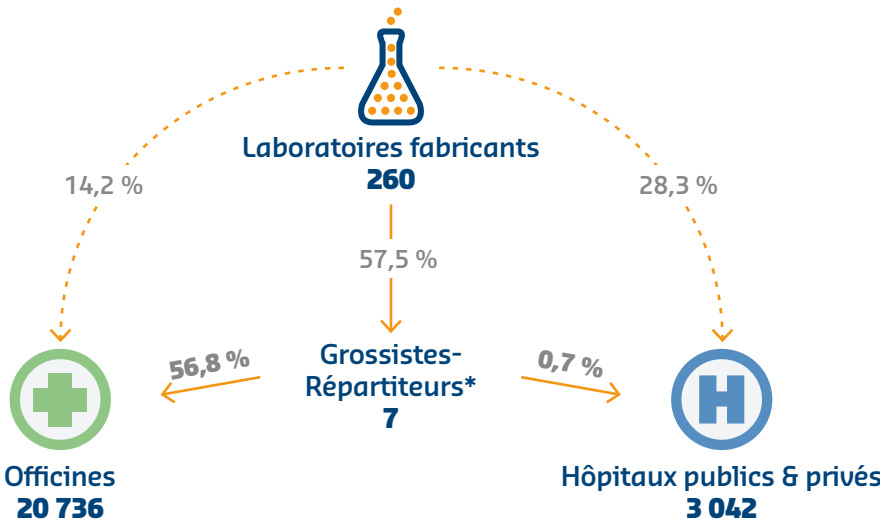
Secteur non alimentaire
Le cas de la filière médicament (CSRP*)

* Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique

L’approvisionnement en médicaments et produits de santé, ce sont 30 000 références (soit 6 millions de boîtes par jour) à livrer aux 20 000 pharmacies d’officine deux fois par jour pour répondre aux besoins des patients. Depuis le début de la crise, ce sont notamment 700 millions de masques et 35 millions de doses de vaccins qui ont ainsi été mis à disposition.

Un acteur essentiel pour un accès aux médicaments fiable, rapide et sécurisé, qui irrigue tout le territoire (180 implantations) et assure, entre les fabricants et les pharmaciens, un lien vital pour les patients.

Un maillon clé de la chaîne du médicament



Sources : LEEM 2018 (chiffre d’affaires métropole) ; Démographie des pharmaciens 2018 ; CNOP au 31 janvier 2019

QUATRE EXEMPLES

PARMI LES SECTEURS REPRÉSENTÉS PAR LA CGI

Secteur interindustriel

Le cas de la filière matériel électrique et génie climatique, sanitaire, chauffage, plomberie pour les fournitures du bâtiment (FDME-FNAS*)

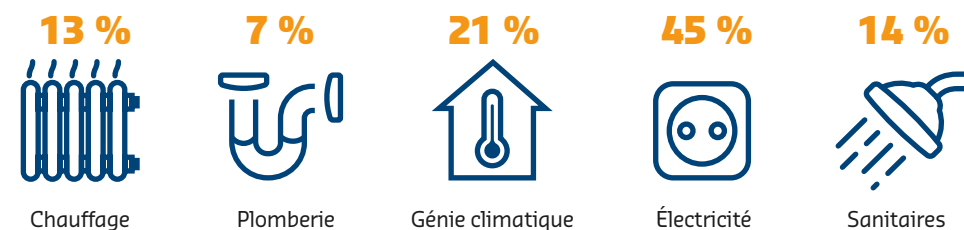
* Fédération des distributeurs de matériel électrique et génie climatique et Fédération des négociants en appareils sanitaires, chauffage, climatisation et canalisations

L'approvisionnement en matériel électrique et de génie climatique compte près de 400 entreprises, représentant plus de 4 000 points de vente, environ 31 000 salariés et près de 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

C'est un acteur essentiel et central pour accompagner une clientèle professionnelle d'artisans, installateurs, entreprises générales, utilisateurs publics, privés et industriels dans leurs projets d'installation ou d'intégration d'équipements électriques et de génie climatique.

Il agit sur trois principaux marchés que sont le résidentiel individuel ou collectif, le tertiaire, mais aussi le secteur industriel pour ses activités de production et ses besoins de maintenance, tant pour la construction que la rénovation.

La répartition des marchés de la filière



Source : FDME-FNAS

Secteur interindustriel

Le cas de la filière pièces automobiles (FEDA*)

* Fédération de la distribution automobile

La Fédération de la distribution automobile (FEDA) constitue une organisation majeure de la filière aval de l'automobile.

Elle porte la voix de la distribution indépendante qui représente aujourd'hui environ 300 entreprises et 35 000 emplois dans plus de 1 300 points de vente et ateliers.

Elle suit de très près les enjeux et les défis de la filière en termes de véhicules électriques ou de maintenance multimarque des véhicules industriels, du point de vue des constructeurs comme de celui des réparateurs. À ce titre, la FEDA s'intéresse à tous les types de véhicules industriels, qu'il s'agisse de poids lourds, d'utilitaires, de cars et bus, d'automoteurs spéciaux ou encore de véhicules de distribution.

Les alertes du secteur



VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Pour porter la part du véhicule électrique de 8 à 100 % d'ici à 2035, il faudrait y consacrer 1 % du budget de l'État par an. **Un surcoût colossal !**

Source : FEDA



ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-m)

Mettre en place 45 ZFE-m d'ici à moins de 3 ans impactera plus du 1/3 de la population française. 75 % des automobilistes de la ZFE du Grand Paris ne pourront plus circuler. **Une transition progressive assortie d'aides suffisantes est indispensable.**



BORNES DE RECHARGE

Le réseau des bornes reste insuffisant (nombre et entretien) et ne dispose pas d'une offre fiable adaptée aux différents types d'utilisateurs. **Les ruraux et les classes moyennes en feront les frais.**

L'organisation du commerce de gros



Le rôle du commerce de gros consiste principalement à **sélectionner, acheter, entreposer, valoriser, offrir des débouchés, conseiller, vendre, et livrer des marchandises** à des acheteurs et distributeurs professionnels ou à des collectivités, et ce quelles que soient les quantités.

Les 32 organisations professionnelles adhérentes à la CGI



SECTEUR ALIMENTAIRE

Union Nationale de Commerce de Gros en Fruits et Légumes (UNCGFL)

Fédération Française des Syndicats de Négociants en Pommes de Terre et Légumes en Gros (FEDEPOM)

Fédération Nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENS COPA)

Fédération des Distributeurs Alimentaires Spécialisés (FEDALIS)

Syndicat des entreprises françaises des viandes (Culture Viande)

DISTRIPRO (Boissons)

Union Syndicale des Marchands d'Abats en Gros du MIN de Rungis (USMAG)

Association Nationale des Expéditeurs et Exportateurs de Fruits et Légumes (ANEEFEL)

Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)

Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées (FGFP)

Chambre Syndicale Nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)

Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)

Syndicat des Entreprises de Distribution de Produits d'Épicerie à Destination des Professionnels (SYNDDEPI)

Union Générale des Syndicats des Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)



SECTEUR NON ALIMENTAIRE

Syndicat National des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGT)

Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)

Fédération Nationale du Tissu (FENNTISS)

Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP)

COMIDENT (produits et matériaux dentaires)

Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)

Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)

Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)

Fédération Française des Syndicats de Courtiers de Marchandises (FFSCM)



SECTEUR INTERINDUSTRIEL

Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)

Fédération des Distributeurs en Matériel Électrique et Génie Climatique (FDME)

Fédération Française des Négociants en Appareils Sanitaires, Chauffage, Climatisation et Canalisations (FNAS)

Fédération Nationale de la Décoration (FND)

Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)

Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)

Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)



ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES GÉOGRAPHIQUES

Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine

Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion (SICR)

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

1 • METTRE EN ŒUVRE UNE LOGISTIQUE URBAINE RÉALISTE

- 1 – Sanctuariser d'ici à 2024 des aires urbaines de livraison et autoriser les opérateurs à accéder aux zones à faibles émissions (ZFE-m) des métropoles de plus de 150 000 habitants.
- 2 – Déployer des chartes de logistique urbaine durable *via* le programme InTerLUD pour renforcer des espaces de dialogue entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques privés.
- 3 – Créer un observatoire national de la logistique (proposition du rapport Idrac/Jean/Bolzan) pour donner une hauteur de vue propice à un pilotage stratégique de l'activité.
- 4 – Favoriser une offre de véhicules propres et l'accompagner par des aides financières et fiscales.

2 • SIMPLIFIER LE CADRE FISCAL ET JURIDIQUE

- 1 – Supprimer les trois impôts de production que sont :
 - la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S),
 - la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom),
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- 2 – Garantir une stabilité juridique suite à la publication d'une nouvelle loi ou d'un nouveau texte réglementaire pour permettre aux entreprises d'engager les transformations.
- 3 – Pérenniser notamment les règles applicables aux grossistes en matière de négociations commerciales (obligations et formalisation contractuelle du titre IV du livre IV du Code de commerce).

3 • RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- 1 – Laisser un temps suffisant aux entreprises pour opérer les transformations et investissements nécessaires afin de satisfaire aux exigences environnementales.
- 2 – Fixer des modalités pratiques adaptées aux distributeurs professionnels pour les REP des filières à venir.
- 3 – Accompagner systématiquement les entreprises dans la mise en œuvre des nouveaux dispositifs environnementaux, dès lors qu'ils nécessitent des investissements lourds pour les opérateurs économiques.

4 • STABILISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 – Réaliser un bilan sur l'impact réel de la contribution unique à la formation professionnelle pour les entreprises ainsi que des dispositifs et, le cas échéant, réorienter la répartition des fonds.
- 2 – Rapprocher l'offre (école) de la demande (entreprise) *via* le développement de partenariats et une mobilisation des régions pour répondre aux défis de recrutement et de fidélisation.
- 3 – Faire connaître aux entreprises l'offre de formation en matière d'alternance en procurant une visibilité nationale aux différents centres de formation d'apprentis (CFA) existants.
- 4 – Tenir compte, à travers une exonération ou un crédit d'impôt, des investissements déjà réalisés par les entreprises en termes de formation et d'apprentissage.